

## CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

---

### **EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 27 mai 2013**

**CP 13/05-40**

*L'an deux mille treize, le 27 mai à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Quorum à l'ouverture de la réunion (présents ou ayant donné procuration de vote) : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.*

### **PLAN DE SOUTIEN "TOURISME AVENIR"**

---

#### **VALORISATION DES SENTIERS DE PETITE RANDONNEE**

---

Par délibération en date du 22 décembre 1982, le Conseil Général a créé le Fonds d'Intervention Touristique.

Dans sa séance du Budget Primitif du 13 mars 2012, l'Assemblée Départementale a délibéré sur le nouveau plan départemental de soutien à l'économie touristique "Tourisme Avenir".

Ce nouveau plan départemental repose sur trois axes :

- la construction et le développement des lignes d'offres et de produits touristiques sur les territoires par la mise en place d'équipements structurants (pôles touristiques autour de l'eau, itinérance, sites de visite) ;
- la poursuite et le renforcement du développement qualitatif de l'offre et de l'organisation : qualification des hébergements (hébergements touristiques, plus-produits) ;
- l'action touristique dans le cadre de l'aménagement du territoire (signalisation touristique, structuration des Offices de Tourisme).

**\* Les modalités d'octroi des aides à l'entretien des sentiers de randonnée pédestres ou équestres** sont les suivantes :

- Sentiers balisés suivant les règles en vigueur établies par la Fédération Française de la Randonnée Pédestre et l'Association Nationale du Tourisme Equestre et empruntant des chemins publics,
- Sentiers entretenus en permanence et praticables toute l'année,
- Sentiers faisant l'objet d'une description sur un document mis à disposition du public.

Pour les travaux de strict entretien, l'aide départementale est fixée de la manière suivante :

- 16 €** par kilomètre dans le cas d'une première demande,
- 8 €** par kilomètre dans le cas de demandes suivantes.

Pour les travaux d'entretien et de balisage (ouverture), l'aide départementale est fixée à **19 €** par kilomètre.

Pour la conception et la réalisation du document d'information destiné au public, l'aide départementale est fixée à **16 €** par kilomètre, à condition d'avoir déjà bénéficié de la subvention relative à l'entretien comme énoncée ci-dessus.

---

Le comité du Fonds Départemental d'Intervention Touristique "Tourisme Avenir" s'est réuni le 12 mars 2013 afin d'examiner les dossiers suivants.

**1 - Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron : entretien de 436 kilomètres de sentiers (année 2013) - TOU00760**

Située à l'Est du département de Tarn-et-Garonne, la Communauté de Communes du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron comprend l'ensemble des cantons de Caylus et de Saint-Antonin Noble Val.

Ce territoire forme un pays de transition entre la plaine de la Garonne et le Massif Central. C'est un pays hétérogène qui offre des paysages et terroirs diversifiés.

Dès 1998, la Communauté de Communes du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron a créé un service d'entretien des espaces ayant pour mission :

- la restauration, l'entretien et le suivi des cours d'eau,
- l'ouverture et l'entretien d'un réseau de chemins pédestres,
- une aide aux communes pour la gestion et l'entretien de leurs espaces naturels.

L'activité de ce service est consacrée aux chemins de petite randonnée durant trois mois par an, les neuf autres mois étant dédiés à la gestion des cours d'eau.

En 2013, il est donc prévu de poursuivre l'entretien du sentier intercommunal créé en 2010, et de chemins de petite randonnée communaux.

Il est à noter que suite à la mise à jour des données relatives à l'inscription des sentiers de randonnées au Plan Départemental des Itinéraires de Petites Randonnées, la commune de Parisot nous a informés qu'elle ne souhaitait pas inscrire au PDIPR les tronçons de sentiers passant sur son territoire et acceptait aussi le passage des engins motorisés.

En tenant compte de ces nouveaux éléments, le nombre de kilomètres entretenus susceptible d'être subventionné est de 436.

Les travaux réalisés annuellement, sur tous les sentiers de petites randonnées sont les suivants :

- le nettoyage de la végétation au sol (coupes des herbes et différents rejets),
- le nettoyage de la végétation latérale (herbes, ronces, branches),
- le nettoyage des points particuliers (lavoir, croix, point de vue, aire de pique-nique...),
- la vérification du balisage et si nécessaire rajout de panneaux.

Le coût de cette opération pour 2013 est évalué à 31 850 €.

S'agissant d'une 10ème demande, l'aide départementale susceptible d'être accordée s'élève à : 436 km x 8 € soit **3 488 €**.

C'est donc une subvention de **3 488 €** qui est sollicitée pour cette opération.

Après examen du dossier, le comité technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique "Tourisme Avenir" :

- propose d'accorder, une aide départementale de **3 488 €** à la Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron pour l'entretien de 436 kilomètres de sentiers de randonnée.

## **2 – Commune de La Ville Dieu du Temple : entretien de 12 kilomètres de sentiers (année 2012) - TOU00763**

Située entre deux fleuves, le Tarn et la Garonne, la Commune de La Ville Dieu du Temple propose un circuit de randonnée en boucle nommé "Cave coopérative".

Il emprunte des chemins agricoles, des chemins traversant des champs et des chemins de castine sur une longueur totale de 12 kilomètres. On peut y découvrir diverses cultures et végétations.

Ce sentier a été inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Petites Randonnées par délibération du Conseil Municipal du 25 novembre 2004.

Le coût de l'entretien de ce sentier est évalué à 3 419 € dont 478 € de fournitures et 2 941 € de main d'oeuvre municipale.

S'agissant d'une 2ème demande (la première datant de 2005), l'aide départementale susceptible d'être accordée s'élève à : 12 km x 8 € soit **96 €**.

C'est donc une subvention de **96 €** qui est sollicitée pour cette opération.

Après examen du dossier, le comité technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique "Tourisme Avenir" :

- propose d'accorder, une aide départementale de **96 €** à la commune de La Ville Dieu du Temple pour l'entretien de 12 kilomètres de sentiers de randonnée.

### **3 - Commune de Saint-Antonin Noble Val : entretien de 90 kilomètres de sentiers de petites randonnées (année 2012) - TOU00778**

La commune de Saint-Antonin est parcourue par 23 sentiers de petite randonnée tous inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Petites Randonnées, entretenus pour la plupart d'entre eux grâce au soutien logistique de la Société des Amis du Vieux Saint-Antonin qui a constitué une section de bénévoles affectés à cette tâche. La collectivité fournit les moyens matériels nécessaires aux travaux d'entretien et assume les coûts inhérents à leur maintenance.

Parmi ces 23 itinéraires, trois sont entretenus par la Communauté de Commune du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron. Les vingt autres sentiers représentant 90 kilomètres sont directement gérés par la commune avec la Société des Amis du Vieux Saint-Antonin.

Ces sentiers se développent sur les trois plateaux constitutifs du territoire et dans les deux vallées (Bonnette et Aveyron). Ils sont entretenus chaque année dès l'automne et ce jusqu'au printemps.

Pour l'année 2012, le coût de l'entretien s'élève à 1 190 € TTC comprenant les frais de fonctionnement et l'entretien du matériel.

S'agissant d'une 10ème demande, l'aide départementale susceptible d'être accordée s'élève à : 90 km x 8 € = 720 €.

C'est donc une subvention de **720 €** qui est sollicitée pour cette opération.

Après examen du dossier, le comité technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique "Tourisme Avenir" :

- propose d'accorder, une aide départementale de **720 €** à la commune de Saint-Antonin Noble Val pour l'entretien de 90 kilomètres de sentiers de petites randonnées pédestres.

#### **4 - Communauté de Communes du Sud-Quercy de Lafrançaise : entretien de 111 kilomètres de sentiers de petites randonnées (année 2013) - TOUT00782**

Il s'agit de l'entretien annuel de 2013 des sentiers de découverte des communes du Sud-Quercy de Lafrançaise.

Dans le but de permettre la découverte des communes du Sud-Quercy de Lafrançaise, la Communauté de Communes du Sud-Quercy de Lafrançaise a mis en place des sentiers de petites randonnées pédestres sur l'ensemble du territoire intercommunal. Au total, elle dispose de 13 sentiers représentant 111 kilomètres qui sont régulièrement entretenus.

Le coût de cette opération s'élève à 5 254,55 € TTC.

S'agissant d'une 11ème demande, l'aide départementale susceptible d'être accordée s'élève à : 111 km x 8 € = 888 €.

C'est donc une subvention de **888 €** qui est sollicitée pour cette opération.

Après examen du dossier, le comité technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique "Tourisme Avenir" :

- propose d'accorder, une aide départementale de **888 €** à la Communauté de Communes du Sud-Quercy Lafrançaise pour l'entretien de 111 kilomètres de sentiers de petites randonnées pédestres.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision quant à l'octroi des subventions départementales sollicitées.

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur les crédits inscrits à cet effet sur l'article **657343** – sous-fonction **738** (SERA) du budget départemental.

- Autorisation d'engagement 2013.....	15 000 €
- Engagement à ce jour .....	0 €
- Engagement à la présente Commission.....	<b>5 192 €</b>
- Disponible sur l'exercice 2012.....	9 808 €

#### **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis du comité du Fonds départemental d'Intervention Touristique « Tourisme Avenir » réuni le 12 mars 2013,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes pour un montant global de 5 192 € :
  - 3 488 € à la Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron pour l'entretien de 436 kilomètres de sentiers de petites randonnées pédestres (année 2013),
  - 96 € à la commune de La Ville Dieu du Temple pour l'entretien de 12 kilomètres de sentiers de randonnée (année 2012),
  - 720 € à la commune de Saint-Antonin Noble Val pour l'entretien de 90 kilomètres de sentiers de randonnée (année 2012),
  - 888 € à la Communauté de Communes du Sud-Quercy Lafrançaise pour l'entretien de 111 kilomètres de sentiers de petites randonnées pédestres (année 2013).
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 657343, sous-fonction 738 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,